



STUDIO TATTOO RIQUET



DÉROGATION PARENTALE PIERCING

Je soussigné(e) PERE MERE TUTEUR(TRICE)

de autorise la pratique d'un piercing a/au

- La carte d'identité originale du mineur ainsi que du parent/tuteur doit être fournie avec ce consentement éclairé.
- Le bijou pour les mineurs est exclusivement en titane.
- Le professionnel se réserve le droit de refuser l'acte de piercing.
- Le mineur s'engage à revenir 7 jours après la pose du bijou de piercing afin de faire contrôler la cicatrisation.
- Nous sommes susceptibles de téléphoner au parent pour vérifier la véracité des informations, merci de rester joignable.

Fait à, le/...../.....

Pour accord, signature suivis de la mention « lu et approuvé »

Signature :

.....